



Claudia Carroz vit aujourd'hui dans un village au-dessus de Sierre, loin d'Uvrier où elle vivait avec son mari et ses deux enfants lorsque l'affaire a éclaté en 2002. LOUIS DASSELBORNE

«On en est ressortis meurtris pour la vie»

INCESTE En 2002 un Valaisan est accusé par des voisins d'avoir abusé de leur fils et de ses propres enfants avant d'être blanchi en 2004. Vingt ans après, son ex-femme témoigne dans le livre «Ces gens-là» recueillant le récit de victimes d'inceste, directes ou collatérales.

PAR CHRISTINE.SAVIOZ@LENOUVELLISTE.CH

Calvaire. Discrédit. Humiliation. C'est avec ces trois mots que le 31 octobre 2003, le Valaisan Jean-Louis Carroz décrit dans «Le Nouvelliste» l'enfer qu'il a vécu dans l'affaire qui l'accusait d'abus sexuels sur ses deux enfants et sur le garçon d'un couple de voisins.

Il venait alors d'être blanchi par le rapport de l'expert mandaté par la justice qui décrivait le témoignage de l'enfant des voisins comme «inconsistant, convenu, suggéré, incohérent, pris dans un conflit de loyauté... Quelques mois plus tard, en mai 2004, le juge d'instruction prononçait un non-lieu, mettant un terme à cette histoire qui a éclaté en juin 2002 et aura meurtri toute une famille. Vingt ans plus tard, les Carroz sont toujours marqués au fer rouge par cette affaire qui a créé des «cicatrices indélébiles». «On ne pourra jamais gommer cela», lance Claudia Carroz, l'ex-épouse de l'homme faussement accusé.

Témoignant comme victime collatérale d'inceste dans le livre «Ces gens-là» de Sarah Briquet et Béatrice Riand recueillant le récit de victimes d'inceste, elle accepte de se confier au «Nouvelliste», en assumant pleinement son identité, dans le but de faire de la prévention. «J'aimerais juste que les gens s'abstiennent de juger avant qu'une affaire ne soit traitée par la justice. Je comprends que l'on puisse avoir envie de donner son avis, mais cela fait tellement de dégâts, d'autant plus si la justice

prouve ensuite que la personne accusée n'a rien fait», explique-t-elle en nous recevant chez elle, dans un village au-dessus de Sierre.

«J'aimerais juste que les gens s'abstiennent de juger avant qu'une affaire ne soit traitée par la justice.»

CLAUDIA CARROZ

Le lieu, cosy, ressemble à un cocon protecteur. Loin d'Uvrier où l'affaire a éclaté. «J'ai eu besoin d'un endroit douillet pour me remettre de tout ça.» L'affaire dont son mari a été faussement accusé aura mis fin à son couple. «On a tellement dû lutter qu'on s'est oubliés au niveau amoureux. Heureusement, nous nous entendons toujours très bien.»

Un acharnement médiatique

Claudia Carroz montre plusieurs coupures de presse qu'elle a ressorties à l'occasion de cet entretien. Ce ne sont que quelques dizaines de documents parmi des centaines qu'elle a conservés dans la cave. «Je ne les regarde jamais, mais je les garde tous au cas où.» On y découvre des articles de plusieurs médias romands, dont «Le Nouvelliste». L'histoire a suscité un emballement

médiatique hors du commun et immédiat. «C'était comme un tsunami. A cette époque, je ne pouvais plus voir les médias qui nous ont mis en pâture», confie Claudia Carroz.

L'affaire a commencé un dimanche de juin 2002. Ce matin-là, deux personnes sonnent à la porte des Carroz à Uvrier. «Je pensais que c'était des colporteurs. J'étais prête à les renvoyer», raconte Claudia. Elle apprend ensuite qu'il s'agit de policiers. Son mari n'étant pas à la maison, elle imagine immédiatement qu'il a eu un accident. Mais les policiers refusent de répondre à ses questions. «Ils m'ont dit de me préparer et de les suivre avec mon fils.» Sa fille de 12 ans se trouvait alors dans un camp d'équitation à Lens.

Dans le véhicule des forces de l'ordre, à côté de son cadet de 7 ans, Claudia Carroz sent la panique la gagner. «Je n'arrêtais pas de leur demander où on allait et ils me répondaient ne rien pouvoir me dire.» A l'arrivée au Service de la protection de la jeunesse à Sion, le fils de Claudia est immédiatement emmené dans une autre salle. «On m'a juste dit qu'il allait être entendu. Je ne comprenais rien.»

Des rebondissements à la chaîne

Pendant l'attente, elle gamberge, s'inquiète, tentant de joindre son époux sans succès. «C'était assez traumatisant.» Lorsque son enfant revient, il semble sous le choc. Tout ce qu'il parvient à lui dire est qu'il



Le 31 octobre 2003, «Le Nouvelliste» revient sur cette pseudo-affaire de pédocriminalité.

ARCHIVES LE NOUVELLISTE

veut rentrer à la maison. Au retour à Uvrier, il se met à pleurer. Désespérée, Claudia appelle sa sœur, ne parvenant toujours pas à joindre son mari. Elle reçoit ensuite un téléphone de la police lui annonçant que sa fille a été interrogée par un de leurs hommes lors de son camp d'équitation. «Un moment après, on m'a dit que mon mari était en prison, mais sans m'en donner la raison.»

Ce n'est qu'en fin d'après-midi, lorsque son époux est ramené à la maison, qu'elle apprend les faits dont il est accusé. «La seule chose qu'il savait c'est qu'on l'accusait d'avoir touché ses enfants et un autre enfant. Cela paraissait complètement fou.» Le lendemain, le couple consulte un avocat, Me Stéphane Riand. C'est seulement ensuite qu'il découvre les accusations précises portées contre M. Carroz. L'un des couples voisins prétendait qu'il avait commis des attouchements sur leur fils et sur ses propres enfants. «C'était une histoire à dormir debout. Nous étions sidérés.»

Claudia Carroz n'a jamais douté un seul instant de l'innocence de son mari. «Je le connais trop bien, je sais comment il agit avec les enfants. C'est clair que nous allions nous battre ensemble contre ces fausses accusations.» Les conjoints se lancent dans les démarches juridiques et font face aux mille et un rebondissements. «Sans arrêt, de nouvelles accusations surréalistes arrivaient et il fallait prouver que mon mari n'avait rien fait», raconte Claudia Carroz. Comme lorsqu'une personne déclare avoir aperçu l'accusé dans un camping de Bramois avec son fils et l'enfant des voisins. L'enquête prouvera ensuite que c'était faux. «Mais en attendant, à chaque fois, cela nous faisait du tort, encore et encore.»

Regards réprobateurs et insultes anonymes

Un article de «L'illustré» donne alors des détails permettant à la population du village de reconnaître les Carroz. «A partir de là, on a vécu l'enfer.» Com-

mencent les téléphones anonymes insultants, les regards réprobateurs, les humiliations. Les époux Carroz déposent d'ailleurs plainte contre le journaliste qui sera condamnée en 2006 «pour n'avoir pas pris les précautions qui pouvaient être exigées d'elle, vu la gravité de l'accusation».

“**Insultée, ma fille a été retrouvée dans un pré, en état de choc post-traumatique.**”

CLAUDIA CARROZ

Les enfants du couple souffrent de plus en plus de la médiatisation. A l'école, le cadet de la famille, en proie à des cauchemars la nuit, est harcelé et tapé par des camarades traitant son papa de pédophile. Claudia Carroz l'apprend par

l'une de ses amies. «L'enseignante ne m'avait même pas appelée.» Un jour, sa fille, qui prenait le bus pour aller au cycle d'orientation à Sion, découvre les mots «fille de pédo» inscrits sur la buée de la vitre. «Son cousin l'a vite fait sortir du véhicule. On l'a retrouvée dans un pré. Elle ne parlait plus, en état de choc post-traumatique.»

“**Le fait d'en parler aujourd'hui ouvertement permet de fermer une boucle.**”

CLAUDIA CARROZ

Le couple décide alors de retirer ses enfants de l'école pendant quelques semaines. «Ils souffraient. C'était des victimes de tout ça.» Claudia Carroz alerte le conseiller d'Etat chargé du Département de la formation de l'époque, Claude Roch, de la situation vécue par ses enfants à l'école. «Il m'a entendue et comprise. Cela nous a fait du bien d'avoir affaire à quelqu'un d'humain.»

Le politicien se déplace au centre scolaire d'Uvrier et organise une réunion avec les enseignants. Le cadet des Carroz retourne ensuite en classe. La situation se calme. «Des gens venaient amener des bouquets de fleurs chez nous par la suite, mais je n'en voulais pas. Je ne voulais plus de fausses amitiés.»

La famille s'isole, ne sort plus de la maison, perd confiance, tente de faire face en s'efforçant de ne plus lire certains journaux «qui la faisaient vomir». «Cette affaire prenait toute la place, elle absorbait le peu d'oxygène qu'il nous restait.» Epués par les démarches juridiques expansives, les conjoints ne veulent cependant pas lâcher. «Nous étions décidés à tout vendre s'il le fallait pour aller au bout de l'histoire.»

Que dit la loi suisse?

En novembre 2008, les citoyens suisses acceptaient l'initiative populaire «pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie enfantine». Cependant, l'imprécision des notions contenues dans l'article de la Constitution fédérale comprenant ce point a nécessité une loi, votée le 15 juin 2012.

C'est depuis le 1er janvier 2013 qu'en Suisse, les actes d'ordre sexuel sur les enfants jusqu'à 12 ans sont imprescriptibles. Cela signifie que tous les auteurs coupables de tels actes seront poursuivis en tout temps. En revanche, les personnes qui ont commis ces infractions avant 2013 sont, elles, toujours soumises à la prescription.

Jacqueline de Quattro, conseillère nationale et avocate, a entrepris des démarches à Berne pour tenter d'introduire l'imprescriptibilité aussi pour les abus sexuels commis avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. «Aussi bien le Conseil fédéral que le Tribunal fédéral ont toutefois rappelé que ce n'était pas possible en raison du principe de non-rétroactivité de nos lois, soit un principe fondamental du droit selon lequel une loi ne peut pas s'appliquer à des faits antérieurs à sa promulgation», regrette la politicienne. De son côté, le conseiller national valaisan Jean-Luc Addor a tenté de rendre les crimes imprescriptibles pour les enfants jusqu'à 16 ans au lieu de 12. «Malheureusement, cela a échoué.»

Des idées noires

Toute la famille se fait suivre psychologiquement. Pour survivre. «Nous n'aurions jamais tenu sans cette aide précieuse.» Claudia Carroz confie avoir parfois eu des idées noires, mais s'accroche pour son mari et leurs enfants.

Pendant tous ces mois, ils restent habiter à Uvrier, en face des voisins accusateurs. Même si cette proximité est lourde à porter. «Nous avions l'impression que si nous déménagions, nous aurions puni nos enfants qui ont grandi dans cette maison. Cela aurait été une double peine pour eux», raconte Claudia Carroz. Son mari refuse cependant que des enfants viennent à la maison. Il rejette aussi une proposition du club de foot du village lui proposant de devenir entraîneur des pe-

tits footballeurs. «Nous nous sommes repliés sur nous-mêmes.»

Un jour de mai 2004, le mari de Claudia est enfin blanchi, lavé de tout soupçon. C'est le soulagement, mais la famille ressort vidée de ces mois pesants. Les années qui suivent ne sont pas simples à gérer.

Le couple finit par se séparer. Le cadet vit une adolescence compliquée. La colère contre les accusateurs est toujours très présente. Il faudra du temps pour qu'elle s'apaise, comme pour retrouver confiance en l'être humain. «Les séquelles seront toujours là. On en est ressortis meurtris pour la vie», souligne Claudia Carroz tout en ajoutant que «le fait d'en parler aujourd'hui ouvertement permet de fermer une boucle».



“**L'imprescriptibilité pour les abus sexuels commis avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi n'était pas possible en raison du principe de non-rétroactivité de nos lois.**”

JACQUELINE DE QUATTRO
CONSEILLÈRE NATIONALE ET AVOCATE

Neuf victimes se racontent dans le livre «Ces gens-là»

Comment rendre lisible l'indicible? C'est la question qui a animé l'écrivaine Béatrice Riand lorsque Sarah Briguet, connue pour son titre de Miss Suisse en 1994, lui a parlé de son projet de réaliser un livre de témoignages de victimes d'inceste. L'ouvrage poignant, intitulé «Ces gens-là» et comportant neuf récits, sort de presse aujourd'hui.

C'est, en 2021, après la sortie de son livre «Miss à mort» dévoilant les abus sexuels qu'elle a subis de son père dans son enfance que Sarah Briguet a commencé à concocter ce projet. «J'ai reçu tellement de retours de personnes ayant vécu ce que j'ai vécu. Cela m'a confirmé que les abus sexuels commis par des proches sont beaucoup plus fréquents qu'on peut l'imaginer.»

Les conséquences sur la personne agressée peuvent être multiples, comme un manque de confiance en soi, des problèmes relationnels, une grande fragilité émotionnelle, etc. Certaines victimes décident même de mettre fin à leurs jours, ne parvenant pas à surmonter l'horreur des actes subis. «La diffusion de témoignages sur l'inceste est une nécessité pour que notre société prenne conscience de la gravité et de l'ampleur de ce phénomène», ajoute Sarah Briguet qui a expérimenté combien sortir du silence est l'un des moyens de commencer une reconstruction.

Neuf victimes racontent

Elle a contacté Béatrice Riand après avoir découvert la critique qu'elle avait écrite sur son livre. «C'était empreint d'une telle sensibilité et d'une telle profondeur sans tomber dans le pathos. J'ai tout de suite pensé à elle pour le projet.»

Les deux femmes choisissent de donner la parole à neuf personnes victimes d'inceste, tant des femmes que des hommes, d'âges différents et venant de toute la Romandie. Parmi elles, une victime collatérale en la personne de Claudia Carroz, femme d'un homme

faussement accusé par un couple de voisins d'inceste sur ses propres enfants et de pédophilie (lire ci-dessus).

Les deux autrices du projet auraient également souhaité entendre un auteur d'actes incestueux. «On a beaucoup cherché, mais personne n'a voulu parler. Il est arrivé qu'un agresseur accepte, mais il s'est rétracté au dernier moment», explique Béatrice Riand.

Pas de pathos

Chaque témoin a parlé librement pendant trois à six heures. «Nous n'interférons pas dans le déroulement du récit pour ne pas orienter le témoignage», explique Béatrice Riand. Le rythme, le souffle et les moments de silence ont ainsi été respectés. Toutes les victimes ont été filmées pour que l'autrice puisse écrire leur récit de façon précise. «Je raconte ce qu'ils narraient à l'instant T. C'était important pour moi de ne pas trahir leur histoire.» Le texte ne comporte pas de pathos, de voyeurisme ou d'images crues, «pour qu'il soit lu et que s'installe un vrai débat».

Les personnes disposaient d'une parole de sécurité leur permettant de faire une pause lorsque le récit devenait trop difficile émotionnellement. Sarah Briguet était toujours présente pour les soutenir. «Certains n'en avaient jamais parlé, y compris à leur conjoint.» La sortie du silence a cependant été bénéfique pour tous. «Nous avons vraiment vu un effet thérapeutique. Tous ont avancé depuis lors.» Car le livre, intitulé «Ces gens-là», veut aussi donner de l'espoir aux victimes. Oui, elles peuvent apprendre à coexister avec ce traumatisme. «C'est comme une personne qui subit l'amputation d'une jambe. Elle ne pourra plus marcher comme avant, mais elle continuera à avancer», conclut Sarah Briguet.

«Ces gens-là», aux Editions Slatkine, sort aujourd'hui en librairie. Vernissage le 21 octobre à 16 heures à la Liseuse à Sion.



«Ces gens-là» est le résultat d'une collaboration entre Sarah Briguet (devant) qui signe d'ailleurs la préface, Béatrice Riand et Yves Gaudin qui a écrit la postface. THOMAS MASOTTI